



No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la réunion mensuelle du conseil de la municipalité de la Paroisse de Ragueneau tenue à la salle municipale de Ragueneau le lundi 11 juin 2018 à 19 h 30 à laquelle sont présents :

Monsieur Gilbert Dupont	Madame Huguette Tremblay
Monsieur Claude Lavoie	Madame Laurence Martel
Madame Roxanne Caron	Monsieur Romain Bergeron

Sous la présidence du maire, monsieur Joseph Imbeault.

2018/06-01

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte à 19 h 33 par le maire, monsieur Joseph Imbeault, qui en est le président.

Madame Marie-France Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, fait fonction de secrétaire de la réunion.

2018/06-02

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire fait lecture de l'ordre du jour. Les points suivants sont ajoutés aux affaires nouvelles :

- a. Appel d'offres – FQM – Éclairage public au DEL
- b. Embauche de personnel

L'ordre du jour ainsi modifié est proposé par la conseillère, madame Roxanne Caron, et résolu à l'unanimité des conseillers. Avec le consentement unanime des membres du conseil, le point « Affaires nouvelles » restera ouvert.

2018/06-03

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux des assemblées tenues les 14 et 28 mai 2018 soient acceptés.

2018/06-04

LECTURE ET DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée au conseil municipal.

2018/06-05

PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers que l'état des revenus et des dépenses au 31 mai 2018 (revenus : 628 270 \$, dépenses : 764 076 \$, conciliation à des fins fiscales : - 135 806 \$, excédent : - 156 588 \$) soit accepté.

2018/06-06

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes déjà payés d'une somme de 70 309,01 \$ soient acceptés et que



No de résolution
ou annotation

les comptes à payer au 31 mai 2018 d'une somme de 59 198,87 \$ soient acceptés et payés, le tout totalisant une somme de 129 507,88 \$.

2018/06-07

RAPPORT MENSUEL DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL ET EN BÂTIMENT

Il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport du mois de mai 2018 présenté par l'inspecteur municipal et en bâtiment, monsieur André Gagnon, soit accepté comme dépôt.

2018/06-08

RAPPORT MENSUEL DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT

Il est proposé par la conseillère, madame Roxanne Caron, et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport du mois de mai 2018 présenté par l'agent de développement, monsieur Médéric Gagnon, soit accepté comme dépôt.

2018/06-09

PROCÈS-VERBAUX ET SUIVI DES COMITÉS

Chaque conseiller présente l'avancement des comités dont il a la responsabilité.

Il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux suivants soient acceptés comme dépôt :

- Comité de vigilance du LET 2017-09-13 et 2018-05-24
- Comité Consultatif d'Urbanisme 2018-05-29
- Comité de suivi de la politique familiale, démarche MADA et communauté en santé 2018-05-01

2018/06-10

RAPPORT DU MAIRE

Il est proposé par la conseillère, madame Roxanne Caron, et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport du maire sur la situation financière de la municipalité terminée le 31 décembre 2017 soit accepté comme dépôt et que ce rapport soit distribué par la poste à chacun des contribuables de la municipalité.

2018/06-11

DÉROGATION MINEURE 2018-01

649, route 138

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure n° 2018-01 qui consiste à permettre que la maisonnette ait une superficie plus grande que la superficie demandée et que la distance entre la maisonnette et la ligne avant soit inférieure au règlement de zonage 90-166.

La superficie de la maisonnette est de 121,3 m². Selon l'article 5.1.9.2 c) i) du règlement de zonage 90-166 la superficie maximum permise est de 47 m².

La distance séparatrice entre la ligne avant et la maisonnette est de 39,89 m et selon l'article 5.1.9.2 d) i) du règlement de zonage 90-166 la maisonnette ne doit pas être à moins de 60 mètres d'une rue publique.

Un permis (n° 2003-008) a été émis le 31 mars 2003 afin de convertir un bâtiment en casse-croûte et un permis (n° 2011-00046) a été émis en 2011 afin convertir ce même bâtiment en maisonnette pour la location.



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

2018/06-12

ACHAT DE SABLE D'HIVER – DEMANDE DE SOUMISSIONS

Il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Marie-France Imbeault, à procéder à des demandes de soumissions pour l'achat de 1 800 tonnes de sable d'hiver (sable tamisé) et ce, par invitation auprès d'entrepreneurs de la région.

2018/06-13

ASSOCIATION FORESTIÈRE CÔTE-NORD – RENOUELEMENT D'ADHÉSION

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un montant de 50 \$ soit alloué comme cotisation annuelle pour l'année 2018 à l'Association forestière Côte-Nord.

2018/06-14

ENTENTE SERVICE AUX SINISTRÉS – CROIX ROUGE CANADIENNE

Il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'entente de service aux sinistrés 2018-2019 avec la Croix-Rouge canadienne et d'autoriser le paiement de 218,24 \$, montant représentant la contribution de la municipalité de la Paroisse de Ragueneau à cet organisme.

2018/06-15

EMBAUCHE DE PERSONNEL – BANDE ÉSTIVALE

ATTENDU QUE des entrevues ont été réalisées pour les postes étudiants d'animateurs de bande estivale par un comité de sélection (résolution n° 2018/05-14b);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, madame Roxanne Caron, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Marie-France Imbeault, à procéder à l'embauche de Catherine Roy, comme animatrice pour l'été 2018 au taux horaire en vigueur selon l'entente de travail.

2018/06-16

FÊTE NATIONALE 2018

CONSIDÉRANT la demande formulée par l'Association du Camping/Marina Bassin Outardes II relativement à la Fête nationale 2018;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers :



No de résolution
ou annotation

1. d'autoriser l'Association du Camping Marina/Bassin Outardes II à organiser des activités pour la Fête nationale 2018 sur le site du camping.
2. que la sécurité, pendant le feu de joie, soit assurée par le service incendie à raison de 4 pompiers maximum.

2018/06-17

TROTTOIR - CENTRE COMMUNAUTAIRE ÉDOUARD-JEAN

Il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'allongement du trottoir de ciment devant le Centre communautaire Édouard-Jean jusqu'au terrain de jeux pour un montant maximal de 3 000 \$. La dépense sera payée à même le surplus accumulé.

2018/06-18

VENTE DES LOTS 5148940 ET 5149551

CONSIDÉRANT la demande formulée par la Société de développement pour l'acquisition des lots 5148940 et 5149551, propriétés de la municipalité de Ragueneau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ragueneau consent à vendre cesdits terrains à la Société de développement de Ragueneau;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller, monsieur Romain Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers que le prix de vente des lots 5148940 et 5149551 soit fixé à 1 \$ (plus taxes si applicable). Il est entendu que les frais d'arpentage, s'il y a lieu, et les frais notariés soient à la charge de l'acheteur.

Il est également résolu que le maire, monsieur Joseph Imbeault et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Marie-France Imbeault, soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

Cette résolution abroge la résolution n° 2018/01-22.

2018/06-19

AFFAIRES NOUVELLES

a. Appel d'offres – FQM – Éclairage public au DEL

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.7.1 du Code municipal prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce;

CONSIDÉRANT QUE, dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l' « Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités;

CONSIDÉRANT QU'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjudger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier des termes et conditions du Contrat, la Municipalité doit conclure une entente avec la FQM;



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat intervenu entre la FQM et Énergère :

CONSIDÉRANT QUE la FQM accepte de signer une entente avec la Municipalité pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité participe à l'Appel d'offres lancé par la FQM et bénéficie des termes et conditions découlant du Contrat et, à cette fin, y adhère;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Marie-France Imbeault, et le maire, monsieur Joseph Imbeault, soient autorisés à signer une entente avec la FQM lui permettant d'adhérer au Contrat;

QUE madame Marie-France Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, soit autorisée à requérir la réalisation, pour le compte de la Municipalité, de l'analyse d'opportunité et, le cas échéant, de l'analyse de faisabilité prévues à l'Appel d'offres;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Marie-France Imbeault, ou toute personne qu'elle désigne, soit autorisée à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signé avec la FQM, de l'Appel d'offres ou du Contrat.

b. Embauche de personnel

ATTENDU QU'un poste de journalier temporaire a été affiché;

ATTENDU QUE des entrevues ont été réalisées pour ce poste par le comité de sélection composé de madame Huguette Tremblay, madame Laurence Martel, monsieur André Gagnon et monsieur Médéric Gagnon;

ATTENDU QUE la personne engagée (résolution n° 2018/05-35) a donné sa démission;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe, madame Annik Girard, et l'inspecteur municipal et en bâtiment, monsieur André Gagnon, à effectuer une deuxième sélection parmi les candidats reçus en entrevu et à procéder à l'embauche de deux journaliers pour les départements des travaux publics et de l'entretien et l'embellissement.

2018/06-20

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

Il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers que le point « Affaires nouvelles » soit fermé.

2018/06-21

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, monsieur Joseph Imbeault, répond aux questions des personnes présentes.



No de résolution
ou annotation

2018/06-22

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 h 13.

Directrice générale
et secrétaire-trésorière par intérim

Maire

Je, Joseph Imbeault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.